

Questions orales

Des voix: Bravo!

M. Fontana: Il reçoit ses ordres de l'empereur. Vive le roi!

M. Mulroney: Mais, monsieur le Président, il y a. . .

M. Nunziata: Appelez-vous Ray ou Votre Excellence?

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Évidemment, cela dépend de la question discutée.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur le Président, cependant, nous ne manquons pas d'avis sur la question. Je crois comprendre que le sénateur Forsey, le plus distingué de nos experts en affaires constitutionnelles, a déclaré. . .

Une voix: C'est la dernière en date.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'était ce matin, tout frais entendu à l'émission *NewsWorld* de CBC:

Forsey: Oui, parce qu'une disposition spéciale est prévue à l'article 22 de la Loi constitutionnelle de 1867, sous réserve des dispositions de cette loi. Quant à l'article 26, il prévoit les sénateurs supplémentaires, les huit sénateurs.

Radio-Canada: Alors croyez-vous que le NPD peut encore espérer l'emporter?

M. Forsey: Non, il n'y a aucun espoir.

Radio-Canada: D'accord, allons maintenant à Ottawa. Bonjour Evelyn.

Des voix: Bravo!

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Étant donné que le gouverneur général agit sur les conseils de ses ministres, surtout du premier ministre, le premier ministre lui demandera-t-il de divulguer l'avis juridique qu'il a reçu en l'occurrence en indiquant de qui il le tient? Le gouvernement pourrait-il nous dire également quels conseils il a donnés à la reine? A-t-il mentionné l'intervention de l'opposition et dans quelle mesure en a-t-il fait état dans le message qu'il a envoyé à la reine?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne peux conclure que Sa Majesté, qui lit avidement les journaux canadiens, et le gouverneur général étaient parfaitement au courant des déclarations du nouveau chef du Parti libéral qui a dit qu'il allait tuer la TPS. Je crois que le gouverneur général devait très certainement en avoir pris connaissance. Il

connaissait probablement aussi la déclaration du chef du Parti libéral à Michel Vastel. . .

[*Français*]

la semaine dernière, quand il a dit à M. Vastel: «Les sénateurs libéraux, les cinquante-deux, vont faire ce que je leur dis de faire.» Quel commentaire péjoratif sur l'indépendance des sénateurs!

Mais en ce qui concerne l'opinion légale. . .

[*Traduction*]

Je pense que la réponse faite à la déclaration de mon ami est très explicite. Le sénateur Forsey dit:

[. . .] Il a demandé la nomination de huit sénateurs de plus. On a nommé huit sénateurs de plus. Le sénateur Forsey dit croire que légalement et constitutionnellement, les nominations sont parfaitement régulières et qu'il n'existe aucune assise juridique ou constitutionnelle pour les contester.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La nomination par ce gouvernement de huit nouveaux sénateurs chargés de faire adopter la TPS est fort douteuse sur les plans constitutionnel et juridique. Aujourd'hui, M. Michael Meighen, un des huit sénateurs en question, a déclaré que la Cour suprême aurait dû être consultée, si le temps l'avait permis.

Certes, ce serait maintenant le temps de le faire.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, le premier ministre sait très bien qu'il est le seul à pouvoir mettre de l'ordre dans ce chaos en s'adressant directement à la Cour suprême. Nous savons, à la suite du traitement d'une certaine affaire l'an dernier, qu'il peut obtenir un jugement assez rapidement s'il soumet l'affaire directement à la Cour suprême. Je demande donc au premier ministre: pourquoi ne pas suivre le conseil de l'un de ses sénateurs ayant la TPS pour mission? Pourquoi ne pas mettre de l'ordre dans tout cela? Soumettez cette affaire à la Cour suprême dès maintenant.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie la députée de m'inviter à suivre les conseils d'un des sénateurs frais émoulus. Elle pourrait peut-être elle-même s'en remettre à l'opinion de son très distingué collègue, le leader parlementaire du NPD, qui avait dit au sujet du projet de loi C-22, et je cite: «Franchement, je suis très déçu du Sénat, parce que je ne crois pas qu'il ait le droit d'entraver la progression d'un projet de loi».